



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 18-21 novembre 2019

Distribution: générale

Point 11 de l'ordre du jour

Date: 4 octobre 2019

WFP/EB.2/2019/11-B

Original: anglais

Questions diverses

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport de la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM tenue le 31 mai 2019

Coordonnatrice responsable:

Mme H. Spanos
Secrétaire du Conseil d'administration
Division du Secrétariat du Conseil d'administration
tél.: 066513-2603



RAPPORT DE LA RÉUNION CONJOINTE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP/UNOPS, DE L'UNICEF, D'ONU-FEMMES ET DU PAM TENUE LE 31 MAI 2019

I. SÉANCE DU MATIN: OUVERTURE

1. Le Président du Conseil d'administration du PAM a ouvert la réunion conjointe des conseils d'administration du 31 mai 2019 en souhaitant la bienvenue à la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, aux participants appartenant aux conseils d'administrations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du PAM, et aux chefs de secrétariat des six institutions des Nations Unies. Il a invité l'assemblée à réfléchir au but ultime de la réforme des Nations Unies, à savoir améliorer la façon dont les fonds et les institutions apportent leur concours aux personnes sur le terrain, que ce soit en renforçant l'efficacité, en accroissant la cohérence ou en optant pour un mode de réflexion novateur. À cet égard, le récent déplacement en Colombie des représentants des conseils d'administration s'était révélé particulièrement instructif, les participants ayant pu constater par eux-mêmes ce que signifie pour les organismes des Nations Unies travailler ensemble, de manière cohérente et en partenariat avec le gouvernement.

2. Dans sa déclaration liminaire, la Vice-Secrétaire générale a fait observer que la réforme était en bonne voie et salué les contributions de chacun des chefs de secrétariat présents. Elle s'est félicitée de la teneur des échanges lors du récent débat de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies, qui avait offert une première occasion de réfléchir en commun aux progrès accomplis depuis l'adoption de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, exactement un an auparavant. Parmi les faits saillants, la Vice-Secrétaire générale a évoqué la large reconnaissance de la mise en œuvre de toutes les réformes prescrites; les documents établis à l'appui des processus de réforme, comme le cadre de gestion et de responsabilité; les attentes élevées des États membres, en particulier dans des domaines tels que l'établissement de rapports sur les gains d'efficacité et le contrôle; et la volonté d'engager le dialogue avec les États membres sur la façon de renforcer les actifs régionaux et les bureaux de pays.

3. La Vice-Secrétaire générale a instamment invité les membres des conseils d'administration à faire fond sur les possibilités offertes par la réforme lors de l'examen des thèmes à l'ordre du jour de la réunion conjointe. Elle a noté que les orientations des États membres seraient primordiales pour de nombreux points liés à la réforme, comme la conception des systèmes d'établissement de rapports et des systèmes axés sur les progrès accomplis par les pays; les débats propres à chaque organisme concernant le pacte de financement; l'appui à des contributions durables aux dépenses liées au système des coordonnateurs résidents et à la redevance de 1 pour cent; et le recrutement des meilleurs candidats aux postes de coordonnateur résident. Pour conclure, au nom du Secrétaire général, elle a pris acte du travail colossal attendant les conseils d'administration d'ici à l'ouverture de la session de l'Assemblée générale en septembre. Elle a engagé toutes les personnes présentes à profiter de l'élan en faveur de la réalisation du Programme 2030, en conjuguant leurs efforts en vue de répondre aux attentes des populations du monde entier.

4. Le Directeur exécutif du PAM a pour sa part estimé que la réunion conjointe offrait à tous les participants une occasion précieuse de s'inspirer mutuellement pour faire en sorte que le système des Nations Unies donne le meilleur de lui-même. Il a souligné combien il importait de venir à bout des cloisonnements dans le cadre de la réforme, notant que dans de nombreux cas, ceux-ci étaient liés à des stipulations énoncées par les États membres eux-mêmes, et il a plaidé en faveur d'une communication ouverte et honnête pour que les fonds et les programmes soient mis en œuvre de concert aussi efficacement que possible. Il a engagé les participants à ne pas perdre de vue les plus gros défis à relever sur le plan mondial, comme mettre fin aux conflits et aux guerres, tout en étudiant les possibilités d'améliorer la coordination entre les différents conseils d'administration. En conclusion, il a souligné combien il était percutant d'utiliser un langage facile à comprendre, dépourvu de tout jargon, pour évoquer les multiples effets positifs des activités du système des Nations Unies, notant qu'il fallait privilégier une communication directe et efficace pour parvenir à débloquer des financements plus importants en faveur de ce travail vital.

II. SÉANCE DU MATIN: THÈME 1

Méthodes de travail des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

5. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a présenté le premier thème, faisant observer que des efforts considérables avaient été faits au cours des dernières années en vue d'améliorer et de rationaliser les travaux des conseils d'administration. Parmi les progrès récemment réalisés figurait la création en janvier 2019 du groupe restreint d'États membres chargé d'étudier les méthodes de travail des conseils d'administration, afin de donner suite aux décisions relatives aux méthodes de travail adoptées par les différents conseils à leur deuxième session ordinaire de 2018. Il revenait à ce groupe restreint de diriger le processus consultatif mené conjointement avec les États membres en vue d'examiner l'efficacité et la qualité des sessions actuelles des conseils d'administration ainsi que les fonctions de leur réunion conjointe. Le Président a remercié le Coordonnateur du groupe restreint, l'Ambassadeur et Représentant permanent adjoint de la République de Corée, et tous les États membres et secrétariats participants pour leur mobilisation constructive dans le groupe.

6. Le Président a rappelé aux participants à la réunion conjointe que les débats du groupe restreint visaient avant tout à améliorer l'efficacité et l'efficacités des méthodes de travail de la réunion conjointe et des organes directeurs respectifs, tout en préservant leurs fonctions exécutives d'orientation et de contrôle, et en évitant les doubles emplois avec les fonctions du débat du Conseil économique et social des Nations Unies consacré aux activités opérationnelles de développement et avec celles des différents conseils d'administration. Comme l'a souligné le Président, le groupe restreint était conscient qu'il fallait améliorer les méthodes de travail en respectant les différents mandats et caractéristiques de chaque organisme. Dans le compte rendu écrit de ses travaux, le groupe restreint recommandait plusieurs mesures susceptibles d'être prises sans délai par chaque conseil; l'UNICEF s'était dit favorable à toutes ces mesures et avait déjà commencé à en mettre en œuvre. Il s'agissait de rendre les sessions des conseils plus interactives, d'accroître la parité des sexes parmi les invités aux sessions et d'institutionnaliser la réunion des présidents des conseils de manière à garantir une plus grande harmonisation des questions d'intérêt commun et à renforcer la coordination entre les différents organismes.

7. Le Président a noté qu'améliorer les méthodes de travail n'impliquait pas forcément d'adopter une approche uniforme, et il a insisté sur le fait que chaque organisme et chaque conseil d'administration devait s'employer dans la mesure du possible à procéder à de telles améliorations.

8. Le Président a affirmé que le Conseil d'administration de l'UNICEF ne ménageait aucun effort pour renforcer ses méthodes de travail, bénéficiant à cet égard de l'appui sans réserve du Directeur général du Fonds. Il restait néanmoins beaucoup à faire. Le Président a mis l'accent sur le fait qu'il n'existait aucun mécanisme efficace de prise de décision sur des questions concernant tous les conseils

d'administration. Chaque conseil examinait les questions de ce type et prenait des décisions à leur sujet, ce qui donnait lieu à des doublons et nuisait à la cohésion. Le Président a donc demandé aux États membres de réexaminer les propositions sur la façon dont les conseils d'administration pouvaient gérer les questions communes sans avoir à déléguer leur pouvoir de décision et sans qu'il soit porté atteinte à leur autonomie ou à leur indépendance. Il a noté que les actions communes pourraient être examinées et approuvées collectivement, tandis que les décisions pourraient continuer à être prises individuellement par chaque conseil. Parmi les points qu'il serait bon de traiter ainsi figuraient le recouvrement des coûts, le chapitre commun des plans stratégiques, la mise en œuvre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et les méthodes de travail. Ces questions communes devraient être examinées de concert avec les conseils en vue de promouvoir l'efficacité et la collaboration interorganisations.

9. En conclusion, le Président a souligné que les méthodes de travail des conseils d'administration constituaient un moyen de parvenir à une fin, et non une fin en elles-mêmes. Il était nécessaire d'œuvrer ensemble, et les membres des conseils d'administration ainsi que les secrétariats avaient tous un rôle à jouer. Le Président a également fait observer qu'il importait d'éviter que les conseils n'aient à régler des points de détail qui devraient plutôt être traités par les secrétariats, ce qui leur permettrait de se concentrer sur les questions stratégiques susceptibles de contribuer à faire avancer leurs programmes communs et leurs programmes individuels, tout en reconnaissant et en respectant les mandats et caractéristiques propres à chaque organisme. Pour finir, le Président a noté que le processus d'amélioration des méthodes de travail était désormais en bonne voie. En fin de compte, l'objectif était de faire en sorte que les méthodes de travail aillent pleinement dans le sens de la réalisation du Programme 2030; les améliorer permettrait d'accroître l'efficacité des conseils d'administration et serait bénéfique à tous, à titre tant collectif qu'individuel.

10. Le Coordonnateur du groupe restreint a présenté le compte rendu écrit, soulignant les principales constatations et recommandations concernant les débats sur les méthodes de travail de la réunion conjointe des conseils d'administration; les méthodes de travail des organes directeurs respectifs; et les règles, la documentation et la prise de décision. Il a souligné qu'au cours des débats, le groupe restreint avait reconnu que toute modification des méthodes de travail devait respecter les mandats et les caractéristiques propres à chaque organisme.

11. Dans le compte rendu, les constatations du groupe restreint étaient réparties entre domaines de convergence et domaines de non-convergence. Le Coordonnateur a mis en avant huit domaines de convergence, notamment les réunions d'information informelles consacrées aux questions dont était saisie la réunion conjointe, l'institutionnalisation de la réunion des présidents, le renforcement de la planification à long terme des visites conjointes sur le terrain et l'élaboration d'un tableau de synthèse permettant de comparer les règlements intérieurs des différents conseils d'administration. Parmi les domaines de non-convergence, le Coordonnateur a mentionné trois propositions: ériger la réunion conjointe des conseils d'administration en organe de décision, mettre en place des réunions spéciales d'une journée pour l'approbation des documents de pays (ce qui permettrait de réduire la charge de travail lors des sessions des conseils) et harmoniser la structure des règlements intérieurs des quatre conseils.

12. Le groupe restreint a recommandé que chaque conseil réfléchisse aux mesures à prendre concernant les domaines de convergence recensés dans le compte rendu, notamment en les intégrant dans les décisions relatives aux méthodes de travail. Étant donné que les États membres n'étaient pour l'heure pas tous d'accord au sujet des domaines de non-convergence, ceux-ci pourraient être réexaminés à une date ultérieure pour déterminer comment aller de l'avant. Le Coordonnateur a également noté que le groupe restreint avait établi un projet de modèle de décision tenant compte de l'issue des débats informels conjoints menés lors de la réunion conjointe. Ce modèle pourrait servir pour les négociations et l'adoption des décisions lors des sessions des différents conseils d'administration faisant immédiatement suite à la réunion conjointe.

13. Les États membres ont salué les efforts du groupe restreint, soulignant comme lui la nécessité de respecter les mandats et les caractéristiques propres aux différents conseils d'administration et de veiller à ce que les modifications apportées n'affaiblissent pas la fonction de contrôle des États membres. Plusieurs délégations ont fait observer que les modifications devraient se concentrer sur les domaines jugés problématiques pour éviter de modifier des méthodes de travail déjà efficaces. Un État membre a estimé que les débats devraient faire intervenir tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies, et pas uniquement ceux qui siègent aux conseils d'administration, et que le Conseil économique et social serait une instance plus appropriée pour traiter ces questions. La délégation a également exprimé sa préoccupation au sujet de la proposition d'augmenter le nombre de sessions des conseils tenues chaque année. Les États membres ont approuvé la proposition de se concentrer dans un premier temps sur les domaines de convergence et d'examiner ultérieurement les domaines de non-convergence.

14. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a assuré les États membres que les présidents des conseils d'administration allaient rapidement donner suite aux constatations formulées par le groupe restreint, notamment concernant la proposition de tenir plus régulièrement la réunion des présidents. La récente visite conjointe sur le terrain effectuée en Colombie, qui avait réuni les quatre présidents, a montré à quel point il était productif pour eux de collaborer étroitement pour traiter des questions d'intérêt commun. Le Président a également mis en avant les questions soulevées lors du récent débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement, qui concernaient l'harmonisation de la gouvernance à l'échelle du système et au niveau des organismes afin de renforcer l'obligation de rendre des comptes. Ces questions méritaient l'attention des conseils d'administration et englobaient le lien entre le Conseil économique et social et les conseils d'administration et la nécessité de passer d'une approche par organisme à une approche intégrée qui permettrait à tous de travailler ensemble de façon harmonieuse au niveau des pays. En outre, il était souhaitable de faire fond sur les meilleures pratiques concernant le chapitre commun et d'envisager l'élaboration de textes communs pour d'autres questions.

15. En réponse aux observations formulées par les États membres, le Coordonnateur du groupe restreint est convenu qu'il fallait éviter les doublons et les chevauchements dans tous les changements apportés aux méthodes de travail. Il a indiqué que le groupe restreint n'était globalement pas favorable à l'augmentation du nombre de sessions des conseils d'administration, et il revenait à chacun de fixer le nombre de ses sessions chaque année. S'il n'était pas en mesure de se prononcer sur la proposition d'utiliser le Conseil économique et social comme un lieu d'échanges sur les méthodes de travail, le Coordonnateur s'est toutefois félicité que les États membres se soient accordés sur le fait que l'accent devait pour l'heure être mis sur les domaines de convergence.

16. Le Président du Conseil d'administration du PAM partageait le point de vue des membres du PAM concernant l'amélioration des méthodes de travail. Le PAM était fermement déterminé à œuvrer dans ce sens et appuyait le processus consultatif conjoint, comme le montrait une décision prise par son Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2019; néanmoins, les membres du PAM s'estimaient sous-représentés lors des débats, qu'ils jugeaient avant tout axés sur le règlement des problèmes rencontrés par les conseils d'administration siégeant à New York. Ainsi, nombre des propositions formulées en vue d'améliorer les méthodes de travail n'étaient pas forcément pertinentes pour le PAM du fait de son mandat humanitaire, de ses besoins distincts en matière de gouvernance opérationnelle et de contrôle, et de sa double filiation avec le Conseil économique et social et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. L'environnement institutionnel du PAM différait de celui des organismes ayant leur siège à New York, et son calendrier était synchronisé avec celui des autres organismes sis à Rome. Il lui fallait également faire face à des difficultés très particulières, comme la question des ressources et la multiplication des besoins au cours des dernières années en raison du nombre croissant de conflits et de crises alimentaires dans le monde. Compte tenu de ces défis, les membres du PAM étaient très satisfaits du mode de gestion du Conseil d'administration, et ils ne jugeaient guère nécessaire une profonde réforme ou une forte convergence avec les autres

conseils d'administration. Le Président a souligné que le PAM et le Bureau de son Conseil d'administration ne cherchaient aucunement à entraver le processus d'amélioration des méthodes de travail, et qu'ils y contribueraient activement à chaque fois qu'ils pourraient le faire à bon escient, mais il fallait réévaluer l'avis selon lequel le PAM devrait être traité comme s'il s'agissait d'un organisme ayant son siège à New York, sur un pied d'égalité avec les autres fonds et programmes ayant leur siège dans cette ville.

17. Pour conclure, le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a noté que, tout comme la réforme générale du système des Nations Unies visait à créer des organismes mieux à même de venir en aide à ceux qui en ont besoin, les différents conseils d'administration devaient savoir comment s'adapter pour contribuer à la réalisation de cet objectif. Il a instamment invité les conseils d'administration à agir dans les domaines de convergence, sachant qu'il s'agissait là de recommandations et non de décisions, et qu'aucun changement n'était imposé. À l'UNICEF, des travaux étaient en cours concernant les domaines dans lesquels le Fonds pouvait améliorer son fonctionnement, qu'il s'agisse de prêter plus d'attention à la parité des sexes ou d'examiner les moyens d'utiliser au mieux le temps disponible pendant les sessions du Conseil d'administration.

18. Le Président est convenu avec les États membres qu'il faudrait du temps pour examiner les domaines de non-convergence, et que le respect des mandats devrait sous-tendre toutes les mesures prises pour améliorer les méthodes de travail. Il a néanmoins jugé primordiale l'action coordonnée des organismes et déclaré qu'il était impératif d'éliminer les cloisonnements et les autres obstacles à l'efficacité de la collaboration sur le terrain. De nouvelles cultures de travail étaient nécessaires pour y parvenir, tant au sein des différents organismes que dans les États membres eux-mêmes, qui devraient encourager les réformes dans leurs propres institutions. Le changement prendrait du temps, mais il était nécessaire pour s'adapter et pouvoir ainsi venir à bout des difficultés auxquelles se heurtaient les personnes dans le besoin partout dans le monde.

III. SÉANCE DU MATIN: THÈME 2

Harcèlement, harcèlement sexuel, abus de pouvoir, discrimination, et exploitation et atteintes sexuelles

19. Dans ses remarques liminaires, la Présidente du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a défini les débats de la réunion conjointe des Conseils comme une nouvelle démonstration de l'engagement pris par tous les Conseils d'administration participants de mettre un terme aux atteintes sexuelles et d'entreprendre le changement de culture nécessaire pour instaurer un monde affranchi des comportements abusifs.

20. La Directrice générale de l'UNICEF a remercié les membres des Conseils d'administration de leur engagement et de leur appui et a réaffirmé la détermination de l'UNICEF à en finir avec l'exploitation et les atteintes sexuelles, le harcèlement sexuel et toutes les formes de discrimination, d'abus de pouvoir et de harcèlement au travail. Elle a insisté sur la confiance accordée aux organismes – tant par les bénéficiaires et les membres du personnel que par les organisations partenaires – pour qu'ils instaurent des programmes sûrs et un environnement empreint de respect d'où le harcèlement et les abus de toutes sortes seront bannis.

21. L'UNICEF avait pris un certain nombre de mesures pour renforcer ses systèmes internes en vue de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et d'y remédier. Pour l'heure, le Fonds prenait des dispositions pour améliorer sa culture de travail, et avait entrepris pour ce faire de mettre en place des mécanismes de signalement plus simples et de développer ses activités d'enquête. Toutes les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres du personnel de l'UNICEF, des sous-traitants ou des partenaires d'exécution étaient systématiquement portées à l'attention de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. La Directrice exécutive avait demandé un rapport

indépendant sur la culture interne à l'UNICEF, et une nouvelle stratégie était en cours d'élaboration pour remédier aux problèmes qui se posaient au travail. Elle a précisé que des démarches analogues étaient en cours dans d'autres organismes, mais qu'une approche collective mobilisant l'ensemble des organismes et des organisations partenaires s'imposait si l'on voulait apporter des réponses cohérentes et efficaces à ces problèmes dans les pays.

22. En sa qualité de championne de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel du Comité permanent interorganisations, la Directrice exécutive se réjouissait de l'engagement et de la détermination dont tous les organismes avaient fait preuve pour collaborer sur ces questions, et notamment des ressources humaines et financières qu'ils y avaient consacrées pour accélérer la mise en place de mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les pays. Des initiatives étaient en cours pour mettre en commun les données sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et sur le harcèlement sexuel, et pour améliorer les moyens d'enquête.

23. S'agissant de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les communautés, les organismes coopéraient en vue de développer les mécanismes de signalement, d'améliorer l'aide aux victimes et de renforcer l'obligation de rendre des comptes au sein du système des Nations Unies. Un nouveau plan avait été adopté par le Comité permanent interorganisations qui visait à accélérer les mesures de renforcement de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles; il mettait l'accent sur l'instauration de mécanismes de signalement sûrs et accessibles; l'appui aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles pour faciliter leur réinsertion dans les communautés; et l'amélioration de la transparence et du travail d'enquête. Néanmoins, il y avait encore beaucoup à faire car le nombre de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles non signalés restait très élevé dans les communautés, de même que ceux de harcèlement et d'abus de pouvoir dans les organismes eux-mêmes. Les services d'intervention étaient encore irréguliers et le chemin à parcourir était encore long pour assurer la responsabilité pénale des personnes ayant commis de tels actes.

24. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a mis l'accent sur le rôle crucial que jouent les hauts responsables pour faire évoluer la culture institutionnelle et instaurer la tolérance zéro face aux actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination. Les organismes devaient adopter une approche privilégiant les victimes, protéger les lanceurs d'alerte et fournir sans attendre les garanties d'une procédure régulière. Elle a observé que souvent, les enquêtes des organes des Nations Unies étaient très longues, notamment si on les comparait à d'autres organisations où une affaire pouvait être conclue dans la semaine suivant la plainte. De manière générale, il fallait que le système des Nations Unies examine les tendances ailleurs dans le monde pour mettre à profit les meilleures pratiques susceptibles d'améliorer l'efficacité de son action dans ce domaine.

25. ONU-Femmes s'efforçait de placer l'expérience des femmes au centre de toutes les activités de lutte contre le harcèlement sexuel, veillant à ce que des procédures soient en place à l'échelle du système et que les meilleures pratiques soient mises en commun. Pour ce faire, l'Entité avait nommé une Coordinatrice exécutive et porte-parole chargée des questions de harcèlement sexuel et de discrimination, qui collaborait avec tous les organismes des Nations Unies. Pour faire face au harcèlement sexuel, ONU-Femmes participait aussi activement à l'Initiative Spotlight et à l'équipe spéciale mise en place par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Elle collaborait avec le secteur privé, le monde universitaire et la société civile à la mise au point d'initiatives visant à prévenir le harcèlement sexuel et à y remédier.

26. L'année précédente, la politique type du système des Nations Unies sur le harcèlement sexuel avait été entérinée par le Comité de haut niveau sur la gestion, puis par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'adoption et la mise en application de cette politique faisaient l'objet d'un suivi. Une enquête récente sur le milieu de travail dans le système des Nations Unies avait révélé l'existence de tendances inquiétantes au niveau de l'incidence et de la nature du harcèlement sexuel dans le système et mis en évidence une forte corrélation entre

harcèlement sexuel, exclusion et incivilité. Les lieux de travail où l'incivilité dominait constituaient un terreau propice à l'abus de pouvoir, aux brimades, au racisme et à d'autres formes de harcèlement et de discrimination.

27. La Directrice exécutive a remercié les Gouvernements d'Israël, du Kenya, de la France et des Pays-Bas d'avoir pris l'initiative de créer un nouveau Groupe d'amis pour l'élimination du harcèlement sexuel. Outre l'action qu'elle menait pour prévenir le harcèlement sexuel en son sein même, ONU-Femmes organisait par ailleurs régulièrement des séances de renforcement des capacités à l'intention des coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes provenant d'autres organismes des Nations Unies. Elle avait également élaboré des directives pour l'instauration d'un environnement porteur qui avaient récemment été publiées et travaillait à la préparation d'une charte sur les droits des victimes de harcèlement sexuel. Pour conclure, la Directrice exécutive a souligné l'importance de promouvoir un environnement sûr qui permette aux jeunes employés et prestataires occupant des postes subalternes de signaler des problèmes de harcèlement et d'abus. S'adressant aux États membres, elle les a invités à reconsidérer la question de l'immunité diplomatique et à juger s'il s'agissait d'un privilège qu'ils souhaitaient conserver alors qu'ils exigeaient un changement de comportement dans les organismes des Nations Unies.

28. Les États membres ont réaffirmé leur appui à l'action menée par l'ensemble des organismes contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel. Plusieurs d'entre eux ont proposé de mettre en commun les bonnes pratiques issues de l'expérience de leurs propres institutions. Les États membres, conscients que la capacité d'enquête constituait un problème crucial, ont reconnu qu'il était difficile de pouvoir disposer d'enquêteurs spécialisés dans les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi que de harcèlement sexuel. Une délégation a proposé de créer une réserve d'enquêteurs dans laquelle les différents organismes pourraient puiser, ce qui permettrait en outre d'améliorer l'impartialité des enquêtes.

29. S'agissant de la coordination au niveau des pays, un État membre a demandé davantage d'informations sur le rôle joué par les coordonnateurs résidents et les équipes de pays. La délégation a également souhaité des précisions sur la manière dont les organismes suivaient les progrès accomplis, dont la base de données Clearcheck était mise en place et dont les États membres pouvaient soutenir au mieux l'action menée pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel, et y remédier. Un autre État membre a demandé des éclaircissements sur la façon dont les différents organismes mettaient leur savoir-faire en commun.

30. La Directrice générale de l'UNICEF a remercié les États membres de leur appui. À propos des enquêteurs, elle a exposé les problèmes rencontrés pour trouver des personnes dotées des compétences requises, ajoutant qu'il était encore plus difficile de trouver des femmes. L'UNICEF avait récemment porté le nombre de ses enquêteurs de 10 à 17, ce qui allait permettre d'améliorer la situation. Par ailleurs, la Directrice générale était d'avis que l'idée d'une réserve méritait d'être approfondie, mais que ses effectifs devaient pouvoir grossir ou se contracter au gré des besoins des organismes. L'UNICEF avait commencé à étudier une procédure accélérée pour des enquêtes de différentes natures et la Directrice générale encourageait les conseils d'administration à donner aux organismes qu'ils régissaient le pouvoir d'introduire ce type d'approche, en expérimentant même éventuellement une procédure d'une semaine dans certains cas.

31. La Directrice générale s'est fait l'écho de son homologue d'ONU-Femmes à propos de l'immunité diplomatique, celle-ci constituant un obstacle qui empêchait de traduire les coupables en justice. Les États membres devaient engager un dialogue pour trouver une solution à ce problème. Répondant aux questions relatives au suivi des progrès accomplis, elle a indiqué que dans le cadre de la proposition du Comité permanent interorganisations visant à accélérer les mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles au niveau des pays, un dispositif de suivi avait été élaboré pour mesurer les avancées dans les trois domaines prioritaires, à savoir les signalements, l'accès aux services et les enquêtes. Les États membres pourraient sans conteste apporter un appui financier dans ce domaine,

lequel permettrait aussi de veiller à ce que les victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les communautés où intervenaient les organismes des Nations Unies aient accès à l'appui nécessaire pour préserver leur santé mentale et faciliter leur réinsertion dans la société. Les ressources à disposition étaient insuffisantes pour assurer l'accès de ces victimes à des services répondant à leurs besoins individuels.

32. La Directrice générale a également fait remarquer que les campagnes nationales menées pour éradiquer l'acceptation sociale de la violence dans les rapports humains étaient utiles et constituaient pour les États membres un autre moyen de contribuer à l'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel.

33. Dans son intervention, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a remercié les États membres d'avoir insisté sur la question du changement de culture et a salué tous les efforts visant à mettre en commun les meilleures pratiques. S'agissant de la coordination au niveau des pays, elle a fait remarquer que le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes exigeait de tous les organismes qu'ils contribuent au changement de culture dans le cadre des travaux qu'ils réalisaient pour intégrer l'égalité des sexes dans leurs activités au niveau des pays. Toutefois, elle acceptait volontiers la suggestion visant à étudier le rôle que les coordonnateurs résidents pourraient jouer dans la coordination de ces questions. S'agissant de l'appui que pouvaient apporter les États membres, elle a indiqué qu'il faudrait investir davantage dans les capacités d'enquête et harmoniser les politiques des organismes des Nations Unies et des États membres. Conjugués à une meilleure utilisation de la technologie, ces efforts pourraient contribuer à empêcher les coupables de se déplacer d'une organisation à l'autre et à renforcer le régime de tolérance zéro. Pour conclure, elle a évoqué l'initiative qu'avait récemment prise le Gouvernement néo-zélandais d'utiliser l'argent du contribuable pour indemniser les victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi que de harcèlement sexuel; il serait intéressant de voir si cette approche allait inciter davantage les institutions à prévenir les actes fautifs.

34. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a vivement condamné toute affaire d'exploitation et d'atteintes sexuelles touchant les opérations des Nations Unies. Il estimait que dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la mobilisation de fonds suffisants et l'élimination d'obstacles techniques tels que le recrutement d'enquêteurs devaient être prioritaires. Il a proposé de porter ces questions devant le Conseil économique et social et a invité les autres présidents des conseils à appuyer ces efforts. Il s'est rallié à l'idée d'instaurer des solutions communes – base de données commune permettant de partager les meilleures pratiques, réserve d'enquêteurs mise en commun, et dispositifs communs d'évaluation et d'intervention. Il était personnellement favorable à la levée de l'immunité diplomatique et pensait que de nombreux pays le seraient aussi face à des affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il est convenu qu'il fallait raccourcir la durée des enquêtes, et a indiqué à cet égard que le Gouvernement marocain avait prescrit le placement d'un fonctionnaire de police au sein de ses troupes, une bonne pratique qui permettait à l'enquête de démarrer dès qu'une faute était signalée.

35. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a soulevé la question de la collaboration pour l'appui aux victimes, précisant que celles-ci devaient bénéficier de ces services quel que soit l'organisme concerné. Il a demandé s'il existait une approche souple de ce type, permettant par exemple aux victimes de recevoir un appui du FNUAP même si cet organisme n'était pas impliqué dans l'affaire.

36. La Directrice générale de l'UNICEF s'est réjouie de la volonté manifeste de faire face au problème de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel. Selon elle, démarrer une enquête immédiatement après avoir reçu un signalement était un objectif que les organismes pouvaient s'efforcer d'atteindre à long terme, mais qui exigerait un surcroît de ressources. S'agissant des mécanismes de coordination, elle a fait référence au Comité permanent interorganisations qui comprenait des organisations non gouvernementales et tous les organismes du secteur humanitaire.

Un protocole d'aide aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles serait bientôt prêt et il serait indispensable de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre dans les pays.

37. Le Directeur exécutif du PAM a fait part de ses observations sur les questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel. Il s'est rallié à l'appel lancé aux hauts responsables pour qu'ils instaurent une culture de tolérance zéro dans leur organisation et favorisent l'épanouissement d'un sentiment de confiance parmi les membres du personnel et les sous-traitants. Le nombre de signalements de cas de harcèlement, y compris de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination, avait augmenté au PAM au cours des six derniers mois, ce qui témoignait d'un niveau de confiance accru dans la capacité du Programme de traiter ces affaires efficacement. Des enquêtes anonymes auprès du personnel avaient également mis en lumière des problèmes potentiels et le PAM avait récemment augmenté de 4 millions de dollars É.-U. le montant des ressources consacrées aux enquêtes. Un groupe de travail conjoint composé de membres de la direction et du Conseil d'administration du PAM avait été établi pour rassembler les meilleures pratiques des États membres et les délais de traitement des affaires de harcèlement ou d'abus avaient été réduits. Le PAM continuerait de faire tout ce qui était en son pouvoir pour éliminer les actes fautifs.

38. Dans son intervention, la Directrice exécutive du FNUAP a observé que des progrès tangibles avaient été accomplis dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel. Ainsi, au FNUAP, on avait élaboré une politique d'application du principe de responsabilité pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, amélioré les initiatives de sensibilisation et mis en place un réseau mondial de coordonnateurs pour les questions de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. En 2019, le Fonds prenait des mesures pour améliorer la communication avec les groupes à risque, pour encourager les témoins à agir et pour faciliter l'accès aux mécanismes de signalement et renforcer la confiance qu'ils inspirent, notamment dans les lieux reculés. Il adoptait une approche globale, collaborait avec les organismes partenaires et s'efforçait d'affranchir son milieu de travail de toute forme d'abus.

39. En sa qualité d'organisme chef de file chargé de la coordination de la lutte contre les violences sexistes, le FNUAP dressait pour l'heure un plan précis des modalités d'utilisation des mécanismes de signalement des violences à l'égard des femmes, lorsqu'ils étaient disponibles. S'agissant des défis à venir, la Directrice exécutive a insisté sur la nécessité d'améliorer l'appui aux victimes et de responsabiliser davantage les partenaires d'exécution. Il fallait également privilégier la mise au point d'outils pratiques pour fournir des assurances, notamment dans les contextes humanitaires. En conclusion, elle a affirmé la volonté du FNUAP de transformer sa culture institutionnelle, de créer un environnement sûr où chacun pourrait faire part de ses craintes et de communiquer de manière franche et transparente pour rendre compte des progrès réalisés en vue d'atteindre ces objectifs.

40. Dans ses observations finales, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a indiqué que cet organisme espérait tirer pleinement parti des débats de la réunion pour mettre au point des recommandations qui seraient présentées pour examen à la fin de la journée. S'agissant de la coordination, elle s'est référée à la collaboration de l'équipe spéciale établie à l'échelle du système et du réseau de coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes. Il restait cependant beaucoup à faire, en particulier harmoniser les 20 organes d'enquête que comptait le système des Nations Unies, notamment pour que la charge de la preuve n'incombe plus au plaignant. La Directrice exécutive a insisté sur la coordination qui existait entre ONU-Femmes et les États membres par l'intermédiaire des forces de police, et ce partout dans le monde. ONU-Femmes examinait actuellement la possibilité de former des fonctionnaires de police, son ambition étant de sensibiliser toutes les forces de police du monde aux comportements sexistes. La Directrice exécutive a également mentionné la nécessité de s'investir pour faire évoluer les normes sociales relatives au comportement masculin, affirmant que chacun avait un rôle à jouer dans l'éradication de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel.

41. L'administrateur du PNUD a affirmé qu'il concordait avec les observations de ses homologues, et noté qu'il ressortait des débats un sens manifeste des responsabilités et un engagement certain. Il a observé que l'augmentation des signalements n'était pas le signe d'une incidence accrue mais bien plutôt d'une crédibilité plus forte des organismes. Il a pris note des problèmes que soulèverait une accélération du traitement des affaires, puisqu'à un nombre accru d'enquêteurs devait correspondre un nombre accru de juristes chargés d'examiner les cas. Il a appelé à investir davantage, au moins à court terme, pour permettre aux organismes d'expédier les affaires en attente qui désormais s'accumulaient.

42. Concluant les débats, la Présidente du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a mis en exergue les points suivants: le problème sous-jacent des inégalités de pouvoir et leur contribution à la persistance du harcèlement et des abus; l'importance d'opérer un changement de culture; le rôle des États membres; l'immunité diplomatique; la nécessité d'investir davantage et de renforcer les capacités des enquêteurs; l'harmonisation des politiques et des normes; et l'importance de la collaboration et de la mise en commun des meilleures pratiques.

IV. SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI: THÈME 3

Mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et modalités novatrices de financement des objectifs de développement durable

43. En préambule, le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a fait observer que l'examen de ce thème était opportun en raison de la réunion du Conseil économique et social tenue la semaine précédente, durant laquelle avaient été évoquées les mesures prévues pour donner suite à l'Examen quadriennal complet et à la résolution de l'Assemblée générale consacrée au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Le volet du financement était crucial à cet égard.

44. Jusque-là, les débats consacrés à la réforme avaient principalement porté sur la mise en place de nouvelles institutions et sur le nouveau système des coordonnateurs résidents, l'objectif étant au bout du compte d'améliorer les résultats sur le terrain. À ce titre, le déplacement conjoint effectué récemment en Colombie avait jeté des éclairages intéressants sur ce qui se passait localement. Si l'importance de la réforme faisait l'unanimité, le Président a toutefois constaté que l'équipe de pays des Nations Unies en Colombie ne disposait pas encore des feuilles de route et des orientations nécessaires pour opérer les transformations voulues. Il a suggéré qu'une collaboration resserrée avec les acteurs sur le terrain pourrait aider à mieux tenir compte dans le cadre des opérations du fruit des débats tenus à New York.

45. Évoquant les modalités novatrices de financement des objectifs de développement durable (ODD), le Président a souligné que les idées intéressantes foisonnaient, comme le renforcement des partenariats avec le secteur privé, la mise en œuvre de l'approche commune de diligence raisonnable à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement, l'examen des utilisations possibles du fonds commun lié aux ODD, et le recueil d'enseignements et de meilleures pratiques à l'échelle du système. Selon lui, le secteur privé ne devait pas être considéré uniquement comme une source de revenus destinés à combler les déficits de financement. Le système des Nations Unies devait plutôt user de son pouvoir de mobilisation pour réorienter les ressources provenant du secteur privé à l'appui de la réalisation des ODD, ce qu'illustraient à la fois le fonds d'impact du PNUD pour les ODD et l'initiative d'investissement à impact social de l'UNOPS.

46. L'Administrateur du PNUD a fait le lien entre la réforme du système des Nations Unies pour le développement et les modalités novatrices de financement, notant qu'outre la création de nouveaux mécanismes de coordination, la réforme visait également à favoriser de nouveaux modes de réflexion communs en vue de réaliser le Programme 2030 et de préparer l'avenir. Les niveaux sans précédent d'investissement requis pour ce faire devraient être vus comme un moyen de mettre la richesse d'aujourd'hui au service de l'économie de demain, comme le décrivaient les 17 ODD. Ce lien transparaissait nettement de la feuille de route du Secrétaire général pour le financement du Programme 2030, qui examinait l'alignement des ressources financières et des politiques économiques à l'échelle mondiale sur le Programme 2030; les stratégies de financement durable aux niveaux régional et national; et les nouvelles technologies et la numérisation.

47. Au PNUD, un certain nombre d'équipes spéciales avaient été mises sur pied pour étudier les moyens de financer le Programme 2030. Il était manifeste qu'il fallait faire une large place aux nouvelles sources de financement que sont notamment les obligations vertes, les instruments de financement mixte et les obligations dites *sukuk*, utilisées dans le cadre de la finance islamique. Le système des Nations Unies était en mesure d'aider les gouvernements à réduire les risques et à créer des marchés intérieurs matures de manière à attirer les investissements. La réforme offrait une occasion décisive de mobiliser différents moyens au sein du système en vue de mettre un ensemble d'outils plus modernes à la disposition des pays désireux d'inscrire le financement émanant du secteur privé dans leur stratégie de réalisation des ODD – une approche à distinguer de la privatisation.

48. La Directrice exécutive de l'UNOPS a souligné que l'innovation était au cœur de la réussite de la réforme. Elle a fait observer que l'aide publique au développement était loin de suffire à la réalisation des ODD; pour combler le déficit d'un montant de 6 000 milliards de dollars, il fallait donc se tourner vers le secteur privé. Le développement était indéniablement tributaire de la participation active et responsable du secteur privé et le système des Nations Unies devait absolument œuvrer dans ce sens.

49. L'initiative d'investissement à impact social de l'UNOPS, axée sur trois aspects de l'infrastructure durable (logement à un coût abordable, énergie renouvelable et infrastructure sanitaire), visait à relever ce défi. Avait ainsi pu être mise en place une plateforme novatrice appuyant un partenariat entre des gouvernements, l'UNOPS et des acteurs du secteur privé. Des accords avaient déjà été conclus avec les gouvernements du Kenya, du Ghana et de l'Inde pour financer la construction de logements à un coût abordable, tandis qu'au Mexique, l'initiative co-investissait dans un projet destiné à relancer un parc éolien de 22 mégawatts en vue de fournir de l'énergie renouvelable à bas coût à 50 000 personnes dans des communautés mal desservies. Les projets généreraient aussi des milliers d'emplois sur place en faisant appel aux chaînes d'approvisionnement et à des sous-traitants à l'échelle locale, tout en favorisant le transfert de technologies.

50. Pour conclure, la Directrice exécutive a souligné qu'il fallait mettre l'accent sur l'établissement d'un modèle de financement efficace plutôt que sur l'échelle des projets en cours. L'initiative consistait à conclure des partenariats avec le secteur privé, à assumer une part des risques financiers et à accéder ensemble aux marchés. Le système des Nations Unies devait faire siens les partenariats avec le secteur privé afin d'avoir accès aux investissements potentiels, aux nouvelles technologies et aux techniques améliorées.

51. Les États membres se sont félicités des débats sur la réforme et le financement, les jugeant à la fois opportuns et utiles. Plusieurs délégations ont estimé qu'il faudrait revenir à l'avenir sur les thèmes à l'examen, éventuellement lors de la prochaine réunion conjointe des conseils d'administration. Un État membre a demandé comment le nouveau système des coordonnateurs résidents pourrait contribuer à appuyer l'innovation au niveau des différents organismes, soulignant que la collaboration avec le secteur privé pouvait être une source précieuse de savoir-faire et de financement. D'autres points ont été soulevés, concernant les principales difficultés auxquelles se heurtaient les organismes qui souhaitaient travailler avec le secteur privé et l'aide que pouvaient apporter les États membres à cet égard, l'incidence du processus de réforme des Nations Unies sur les ressources de base des organismes

et la question de savoir si un financement novateur pourrait contribuer à en compenser une éventuelle diminution.

52. Répondant à ces interrogations, la Directrice exécutive a fait observer que le modèle opératoire de l'UNOPS offrait un avantage au moment de travailler avec le secteur privé. Ne recevant pas de ressources de base, mais étant simplement rétribué pour les services assurés, l'UNOPS disposait d'une structure dans laquelle les sociétés privées pouvaient se reconnaître. Nombre des procédures d'achat concernaient l'acquisition de biens ou de services auprès de prestataires privés, ce qui favorisait l'échange de technologie et de savoir-faire. S'agissant des enseignements tirés de l'expérience, il fallait garder à l'esprit que le secteur privé était en quête de viabilité financière, avant la viabilité sociale et environnementale. Le délai de lancement était un autre facteur important, notamment pour les petites et moyennes entreprises.

53. Évoquant les coordonnateurs résidents, l'Administrateur du PNUD a indiqué qu'ils avaient un rôle à jouer auprès des gouvernements pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci souhaitaient travailler avec les organismes des Nations Unies s'agissant de différents aspects du financement. Les coordonnateurs résidents devraient également veiller à ce que lors de la réalisation des bilans de pays et de l'établissement des cadres de coopération, la question du financement fasse partie intégrante de l'offre formulée par le système des Nations Unies pour le développement et l'équipe de pays des Nations Unies. Ils pourraient également tirer parti du savoir-faire des organismes non représentés dans le pays où eux-mêmes se trouvent. L'Administrateur a souligné que les coordonnateurs résidents ne se substituaient pas aux capacités et aux attributions des programmes et des fonds, notant que les différents organismes et les États membres devaient apprendre à œuvrer dans le cadre du nouveau système, de manière à éviter les doublons.

54. L'Administrateur est convenu que le secteur privé offrait aussi un gros potentiel en matière de savoir-faire, citant l'exemple de la technologie financière numérique. Contrairement à ce que l'on pouvait peut-être imaginer, certains des instruments les plus poussés dans ce domaine étaient utilisés dans des pays en développement, l'inertie sur le plan réglementaire dans les économies établies entravant souvent l'innovation.

55. L'Administrateur a répertorié un certain nombre de difficultés auxquelles se heurtait le système des Nations Unies au moment de travailler avec le secteur privé, certaines d'entre elles étant liées à son intégrité fiduciaire ou à ses systèmes parfois dépassés. Le PNUD s'attachait à améliorer 152 processus opérationnels, ce qui dans de nombreux cas signifiait qu'il fallait modifier les orientations concernant la mobilisation du secteur privé et créer de nouveaux instruments et plateformes juridiques à l'appui de ce type de collaboration.

56. S'agissant de l'incidence de la réforme des Nations Unies sur les ressources de base, l'effet sur le PNUD était estimé à 25 millions de dollars, le manque à gagner tenant au doublement du montant de la contribution et à la redevance de 1 pour cent. Ce déficit ne pouvait être aisément comblé uniquement au moyen de modalités de financement novatrices.

57. En conclusion, l'Administrateur a prévenu qu'il n'était pas réaliste de penser que les sociétés privées avaient à cœur de financer les activités du système des Nations Unies. Il existait certes des possibilités de collaborer lorsque les intérêts se recoupaient, mais il était peu probable que le secteur privé devienne une source de financement de substitution pour le système des Nations Unies.

58. Dans son allocution, la Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP a décrit une initiative de chiffrage des coûts et d'estimation de l'impact en cours au sein du Fonds, qui portait sur l'investissement financier nécessaire pour atteindre les trois résultats visés par le FNUAP en matière de transformation, à savoir éliminer les décès maternels évitables, mettre fin aux besoins inassouvis en matière de planification familiale et mettre un terme à la violence sexiste ainsi qu'à toutes les pratiques néfastes. Cette initiative appuyait également les efforts faits pour combler le déficit de financement d'un montant de 2 500 milliards de dollars par an afin d'atteindre les ODD dans les pays en développement,

tout en facilitant la mise en place de nouveaux partenariats et le renforcement de ceux existant déjà. Pour illustrer son propos, la Directrice exécutive adjointe a évoqué une étude menée par le bureau du FNUAP en Ukraine pour calculer le coût économique de la violence à l'égard des femmes, ainsi qu'une analyse des coûts et des lacunes s'agissant d'obtenir les résultats porteurs de transformation escomptés, réalisée par le bureau du FNUAP en El Salvador.

59. Pour ce qui est des partenariats avec le secteur privé, elle a décrit une initiative lancée avec la Bill and Melinda Gates Foundation et le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, avec l'appui de McKinsey, qui visait à mettre au point un mécanisme de garantie au sein du FNUAP pour le dispositif d'achat de matériel lié à la santé sexuelle et procréative. Le Fonds travaillait également avec la Banque islamique de développement à un programme d'assurance au Cameroun, et avec les ministères de la santé et des finances du Guatemala à un système visant à utiliser les taxes prélevées sur les ventes d'alcool pour abonder un fonds renouvelable utilisé pour des achats d'urgence.

60. La Directrice générale de l'UNICEF a indiqué que son organisme assurait la co-présidence de la section chargée des partenariats public-privé (Groupe de résultats sur les partenariats stratégiques) du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui avait mis sur pied un système commun de vérification en matière de diligence raisonnable et facilitait les efforts faits pour moderniser et rationaliser les règles des Nations Unies, tout en servant de plateforme permettant aux différents organismes de mettre en commun leur savoir-faire et leur expérience. Selon elle, les coordonnateurs résidents pourraient faire appel aux entreprises des pays hôtes, ce qui contribuerait à surmonter le problème constaté à l'échelle du système du manque de fournisseurs pour les initiatives des Nations Unies dans les pays du Sud. Revenant sur les observations formulées par l'Administrateur du PNUD, la Directrice générale est convenue que les partenariats public-privé contribuaient à réduire les risques pour les gouvernements, mais dans certains cas des solutions faisant intervenir uniquement des acteurs du secteur privé pouvaient s'imposer pour venir à bout des obstacles auxquels se heurtaient les gouvernements et les organismes des Nations Unies. Ainsi, lors de situations d'urgence, un opérateur de téléphonie mobile pouvait se révéler le mieux placé pour retrouver des personnes jetées à la rue par une catastrophe naturelle. Répondant à une question sur les ressources de base, la Directrice générale a souligné les difficultés associées au financement assorti de conditions. Elle a évoqué le projet de l'UNICEF intitulé *Conceptos Plásticos* pour illustrer les méthodes de travail novatrices: dans le cadre de ce projet, les déchets plastiques collectés par les communautés étaient transformés en briques pouvant être utilisées pour construire des écoles.

61. Notant que le PNUD comme l'UNICEF bénéficiaient du généreux soutien des États membres en faveur de l'innovation, elle jugeait possible de passer du réseau actuel de laboratoires d'innovation à une approche plus collaborative entre les deux organismes, en vertu de laquelle le PNUD pourrait prendre les rênes de la recherche d'innovations et l'UNICEF pourrait jouer un rôle dans la mise au point de solutions et leur transposition à plus grande échelle. Elle a souligné que l'innovation était recherchée dans tous les domaines, mais que les modalités novatrices de financement ne pourraient aider les organismes sur le plan de leurs ressources de base.

62. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a souligné l'importance de se pencher sur les dispositions réglementaires en vigueur dans le système des Nations Unies qui faisaient obstacle à l'obtention de financements novateurs. Il était notamment difficile d'avoir accès aux fonds alloués par des entreprises qui souhaitaient bénéficier d'avantages fiscaux en contrepartie; dans de tels cas, les dons passaient souvent par des intermédiaires, qui en prélevaient une part importante. Ce système ne satisfaisait en outre pas les entreprises, qui préféraient être directement associées à ONU-Femmes. La Directrice exécutive a fait observer que dans le cas des investissements consacrés à l'égalité femmes-hommes, il existait manifestement une barrière psychologique qui empêchait les États membres de faire des dons dépassant un certain montant, ce qui restreignait les progrès potentiels. Les ressources financières allouées en ce sens étaient bien en deçà de ce que pouvaient faire espérer les discours en faveur de l'égalité des sexes.

63. Pour illustrer les partenariats positifs susceptibles d'être noués avec le secteur privé, la Directrice exécutive a évoqué Unstereotype Alliance, une plateforme à partir de laquelle les départements du marketing d'entreprises privées pouvaient consulter et appliquer un programme conçu par ONU-Femmes pour lutter contre les stéréotypes dans les campagnes publicitaires, l'objectif étant d'instaurer à l'avenir une culture plus inclusive. Elle a constaté qu'étant donné que les organismes des Nations Unies ne pourraient jamais espérer avoir les mêmes ressources que les grandes multinationales, il convenait de demander à ces entreprises de procéder elles-mêmes aux changements voulus, ONU-Femmes jouant le rôle de médiateur pour s'assurer qu'elles tenaient leurs engagements. Le festival Cannes Lions allait dans le même sens, faisant des normes énoncées par ONU-Femmes pour la publicité non stéréotypée acceptable l'un des critères de sélection des campagnes primées. Cette initiative contribuait à donner de l'écho au travail d'ONU-Femmes, bien au-delà de ce que l'entité parviendrait à faire à elle seule.

64. En conclusion, le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a dit espérer que les différents organismes pourraient s'inspirer de ces débats pour renforcer leur collaboration avec des partenaires non étatiques, en particulier le secteur privé, et mettre en commun les pratiques optimales. Reprenant les mots du Secrétaire général, il a fait observer que les ressources existaient pour réaliser le Programme 2030, il fallait simplement parvenir à les mobiliser.

V. SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI: CLÔTURE

65. À la fin des délibérations, le Président du Conseil d'administration du PAM a donné la parole à la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, qui a fait un point sur les débats tenus lors de la séance du matin au sujet de la possibilité d'accélérer les enquêtes et de donner plus rapidement suite aux signalements de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi que de harcèlement sexuel. Elle a engagé les autres organismes à soutenir ONU-Femmes en demandant à leurs responsables des enquêtes d'œuvrer ensemble à l'élaboration d'une proposition interorganisations chiffrée visant à améliorer la fonction d'enquête, à garantir la réalisation des enquêtes dans de plus brefs délais, à rassembler les ressources et à réfléchir aux normes à appliquer en matière d'approche privilégiant les victimes, notamment en veillant à ce que celles-ci soient soutenues et mises à l'abri de toutes représailles, en particulier à l'échelle des pays, tous étant conscients que les services, notamment ceux destinés aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, demeurent limités. ONU-Femmes sollicitait également l'appui du système des Nations Unies pour mobiliser les coordonnateurs résidents et les équipes de pays au service de la mise en œuvre de mesures interorganisations coordonnées face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ainsi qu'au harcèlement sexuel au niveau des pays.

66. Le Président du Conseil d'administration du PAM a remercié toute l'assemblée pour sa participation active aux débats, rappelant que lors de toutes les délibérations, il était essentiel de garder à l'esprit les besoins et les priorités des personnes auxquelles les différents organismes prêtaient assistance. Il a fait observer qu'une nouvelle ère s'annonçait pour le système des Nations Unies, la nouvelle infrastructure devant permettre de mieux affronter les défis mondiaux. Il a invité tous les participants à saisir les possibilités offertes par la réforme des Nations Unies, en œuvrant ensemble et en demeurant à l'écoute des gouvernements et des personnes sur le terrain afin de garantir la réussite de cette entreprise.

Annexe

Déclaration conjointe faisant suite à la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM tenue le 31 mai 2019

- À l'issue de la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM qui s'est tenue le 31 mai 2019, les chefs de secrétariat des différents organismes ont salué l'intérêt et l'engagement constants des États membres en faveur de l'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel.
- Pour appliquer une véritable "tolérance zéro" face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel et instaurer des approches privilégiant les victimes, les organismes s'engagent à se concentrer sur les éléments suivants:
 1. **Renforcer les fonctions d'enquête et d'obligation redditionnelle** en étudiant les possibilités d'accélérer et de renforcer les enquêtes et de les accompagner de communications, procédures et directives privilégiant les victimes; améliorer la coordination et la cohérence des équipes d'enquête; et instaurer des mécanismes de responsabilités internes suffisants et rapides.
 2. **Renforcer les approches privilégiant les victimes tout au long du processus** en veillant à ce que toute personne ayant subi des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ou de harcèlement sexuel ait accès facilement et sans retard à une assistance de qualité, s'agissant notamment des enquêtes et de l'accès à la justice. Les services proposés aux personnes ayant subi des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, en particulier, sont rares. Les services confidentiels destinés à celles ayant subi du harcèlement sexuel sont eux aussi limités.
 3. **Inscrire systématiquement les activités visant à éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel/les abus au travail au programme d'action des coordonnateurs résidents** en tirant parti de leur rôle et de celui des équipes de pays des Nations Unies, pour permettre une mise en œuvre coordonnée des activités de prévention et d'intervention et tenir compte des cultures et des contextes locaux.
 4. **Veiller à ce que ces questions fassent l'objet de débats et soient coordonnées en continu** par les représentants des services d'investigation des Nations Unies ainsi que par l'intermédiaire du Bureau de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, du Bureau de la Défenseure des droits des victimes pour les Nations Unies et d'autres voies appropriées.
- Nous réitérons notre ferme résolution d'améliorer l'action entreprise comme il en a été discuté au Conseil et de prendre l'avis des autres organismes sur la manière de renforcer davantage la coordination interorganisations dans ce domaine. Nous sommes prêts à élaborer en détail et conjointement des propositions chiffrées pour les activités ci-dessus. Nous estimons à 40 millions de dollars¹ pour les deux prochaines années la somme nécessaire pour faire avancer collectivement les travaux, la majeure partie de l'investissement devant servir a) à mener à bien les activités de prévention privilégiant les victimes, b) à garantir la disponibilité des services aux victimes et c) à renforcer les capacités d'enquête ainsi qu'à veiller à ce que les politiques, processus et procédures existants soient davantage axés sur les victimes. Nous comptons sur les États membres pour veiller à ce que des ressources soient mises à disposition pour permettre la réalisation de ces objectifs collectifs prioritaires.

¹ L'UNOPS n'a pas besoin de ressources supplémentaires au titre des enquêtes.

- Nous saluons les mesures prises par les États membres conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies; nous fournisons un appui pour épauler les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour veiller à ce que les responsables de toute forme d'inconduite sexuelle rendent compte de leurs actes – y compris ceux constituant des infractions pénales – en prenant toutes les mesures appropriées, y compris celles d'établir, dans le cadre d'une procédure régulière, leur compétence à l'égard des infractions commises par leurs ressortissants ayant qualité de fonctionnaire ou d'expert en mission des Nations Unies; de coopérer entre eux en échangeant des informations tout en veillant au respect de la vie privée et à la confidentialité; et de faciliter les enquêtes dans le respect des procédures applicables.